

30 Conditions générales de vente - 22.08.2023

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales (nommées ci-après CG) de la Sté WATERKOTTE Schweiz AG (nommée ci-après WATERKOTTE) sont applicables à tous les contrats de vente passés avec la clientèle, dans la mesure où elles ne sont pas modifiées ou complétées par des conventions complémentaires. La confirmation de commande signée par l'acheteur ou la confirmation de commande reçue par e-mail de l'acheteur fait foi. Le contrat de vente peut être résilié dans un délai de 14 jours à compter de la réception de la CG signée. En cas de résiliation du contrat de vente après réception de la confirmation de commande et après expiration du délai de 14 jours, l'entreprise peut prélever jusqu'à 20% de frais d'annulation. Ces conditions générales sont validées au plus tard lors de la prise en charge de la marchandise ou des prestations. En outre, les dispositions du Code fédéral des obligations, suisse, sont applicables. La marchandise reste la propriété de la société Waterkotte Schweiz AG jusqu'à ce que le montant de la facture soit intégralement réglé. Les présentes conditions sont en vigueur à partir du 22 Août 2023. Elles abrogent à la même date toutes les conditions générales de contrats antérieurs.

2. Offres / plans / documents techniques

Les offres de WATERKOTTE sont indicatives et sans engagement. Les offres que WATERKOTTE déclare explicitement valables, n'ont une validité que de trois mois au plus. Les prospectus, catalogues, circulaires, annonces, listes de prix ou les autres documents joints aux offres tels que dessins, illustrations, données techniques, dimensions, poids et descriptifs des performances sont indicatifs, dans la mesure où WATERKOTTE ne les explicite pas comme partie intégrante du contrat. Le droit d'auteur appartient à WATERKOTTE pour toutes les offres, dessins, plans et autres documents; sans accord exprès et écrit de WATERKOTTE, ces documents ne peuvent pas être transmis à des tiers. WATERKOTTE est par contre tenue à ne rendre accessible des plans confidentiels de partenaires contractuels à des tiers qu'avec le consentement des dites partenaires.

3. Commande / confirmation de commande (CC) / délais

Le volume et l'exécution de la livraison impliquent la signature de la CC de WATERKOTTE par le client. Dans la mesure où il n'y a pas d'avis contraire émis par l'une des parties dans les 8 jours après envoi de la CC, resp. 5 jours ouvrables lorsque le délai de livraison est de 10 jours, les spécifications stipulées sont définitives. Les dérogations sont contractuellement acceptables lorsqu'elles n'impliquent pas sensiblement les propriétés et les performances de la commande. Les matériaux et prestations non assujettis aux CG sont facturés séparément. Les modifications de la commande ou son annulation après l'expiration du délai de 8 resp. 5 jours ouvrables impliquent l'accord écrit de WATERKOTTE.

Les coûts qui en découlent sont à la charge de l'acheteur. L'application des délais imposés à WATERKOTTE présuppose le respect des dispositions contractuelles par le

client. Ils se prolongent en conséquence lorsque les indications que nécessite WATERKOTTE pour exécuter le contrat ne lui parviennent pas à temps ou que des modifications ultérieures sont faites par le client.

4. Prix

Hormis une entente contraire, tous les prix de WATERKOTTE sont en francs suisses, nets, hors taxe sur la valeur ajoutée. Les prix sont déterminés à l'aide de la liste des prix en vigueur; hormis un prix fixe convenu entre parties. Les majorations de prix sont généralement annoncées deux (2) mois à l'avance. Tous les produits commandés au cours de ces deux mois sont vendus aux anciens prix.

5. Conditions de paiement

Sans conditions de paiement convenues séparément entre WATERKOTTE et le client, la facturation est effectuée au moment de la livraison de la marchandise. Le délai de paiement est de trente jours (30) à compter à partir de l'émission de la facture. Si le paiement est effectué dans les dix (10) jours qui suivent l'émission de la facture, WATERKOTTE concède un escompte de 2%. Cet escompte peut être modifié en tout temps par WATERKOTTE. Les éventuels notifications des défauts n'abrogent pas les délais de paiement qui à l'échéance et sans avertissement préalable deviennent exécutoires et avec Inscription au registre des pactes de réserve de propriété.

6. Conditions de livraison

Le jour de livraison est déterminé le plus précisément possible, bien qu'il ne puisse pas être garanti. Si un délai de livraison est explicitement convenu, il est impératif. WATERKOTTE est en droit d'exercer une rétention sur la marchandise si les délais de paiement convenus ne sont pas respectés par le client. Si un retard de livraison cause des coûts justifiés, les parties négocieront alors une solution convenable. Si la marchandise commandée n'est pas réceptionnée à la date convenue, WATERKOTTE reste en droit de la facturer. Les conséquences financières d'un stockage seront négociées entre les parties afin de trouver une solution convenable. Lorsqu'il s'agit de commande sur appel à terme, WATERKOTTE se réserve le droit de commander à son tour la marchandise auprès de ses fournisseurs qu'après réception de l'appel.

7. Conditions d'envoi / de transport

WATERKOTTE est libre dans le choix des moyens de transport. Les frais de transport sont compris dans le prix de la marchandise lorsque celui-ci excède CHF 5'000.00. Les livraisons dans les régions de montagne s'effectuent jusqu'à la station en aval. Le déchargement sur le site convenable incombe au client qui doit fournir à WATERKOTTE l'adresse exacte de livraison. Lorsque le chantier n'est pas accessible pour les poids lourds, le client devra fournir à temps les indications nécessaires pour le déchargement. Pour les livraisons dont le prix est inférieur à CHF 5'000.00 ainsi que pour les accessoires et pièces de

rechange, les frais d'emballage et d'envoi, resp. de transport sont facturés séparément. Les frais de transport sont à la charge du client dans la mesure où ils sont dus en raison de désirs particuliers (exprès, heures de livraison particulières, etc.).

8. Contrôle de la livraison / notification des défauts

Le client doit contrôler la livraison de WATERKOTTE dans les cinq (5) jours ouvrables et notifier, par écrit, dans le même délai les éventuels défauts à WATERKOTTE sans quoi la livraison est considérée comme acceptée. Si par la suite des défauts qui n'ont pas pu être constatés nonobstant un contrôle méticuleux devaient apparaître dans le délai de garantie, le client doit les annoncer immédiatement à WATERKOTTE par écrit, ceci au plus tard avant l'expiration du délai de garantie.

9. Durée de la garantie / début

WATERKOTTE octroi sur les pompes à chaleur une garantie de vingt-quatre (24) mois à compter à partir de la mise en service, conformément au procès-verbal IBN de WATERKOTTE, ceci indépendamment de la réception par, resp. la remise au client. Ce procès-verbal de mise en service, IBN, doit être rédigé au plus tard une année (1) après la livraison (date de la facturation) de la marchandise, sans quoi le temps de garantie sera adapté mensuellement en fonction du retard. Après l'expiration de la garantie, WATERKOTTE offre un contrat de maintenance d'une année ou une prolongation de la garantie de 10 ans.

10. Prestations de garantie

WATERKOTTE honore ses obligations de garantie par le remplacement de la marchandise ou des pièces défectueuses qu'elle détermine elle-même ou la mise à disposition de pièces de rechange. Si pour des raisons de délais impératifs (cas d'urgence) la levée de dérangements ou le remplacement de pièces défectueuses est faite par le client, WATERKOTTE n'endosse les coûts justifiés envers elle que si une entente préalable a eu lieu ; la compensation de débours est faite selon les taux horaires usuels dans la branche.

11. Exclusion de la garantie

Les dégâts dus à une force majeure, au concept de l'installation et de son exécution sont exclus de la garantie si ils ne répondent pas grandement au standard usuel de la technique, ou qu'ils sont dus à des dérogations aux directives techniques de WATERKOTTE, stipulant la conception du projet, le montage, la mise en service, l'exploitation et la maintenance ainsi que lorsqu'il s'agit d'irrespect des règles de l'art par des tiers. Sont exclus de la garantie les dégâts dus au manque de service de maintenance à l'arrêt, aux ventilateurs, moteurs, compresseurs, pompes, humidificateurs ou les dégâts d'eau. Sont également exclus de la garantie les pièces soumises à une usure naturelle (par exemple les tuyaux flexibles, les joints, les calottes d'étanchement, etc.) ainsi que les fluides d'exploitation (par exemple réfrigérant, etc.)

sont également exclus de la garantie : les dégâts dus à l'utilisation de fluides énergétiques non appropriés ; la

corrosion, en particulier lorsqu'il y a des installations de préparation d'eau chaude, de détartrage, etc ; l'adjonction de réfrigérants non appropriés ; les dégâts dus à un raccordement électrique erroné ; le manque de sécurité envers de l'eau agressive ; une pression hydraulique trop élevée ; un détartrage incongru ou les influences chimiques ou d'électrolyse, etc. La garantie est invalide lors de vidange périodique ou prolongée de l'installation, lors d'exploitation à la vapeur, lors d'addition de matière destinée à l'eau de chauffage susceptible d'agressivité sur l'acier ou le matériel d'étanchement, lors de sédimentation excessive dans le corps de chauffe ou à d'autres éléments de l'installation ainsi que lors d'infiltration intermittente ou permanente d'oxygène dans l'installation. La garantie échoit, lorsque l'acheteur ou des tiers, sans accord écrit de WATERKOTTE, exécutent des modifications ou des réparations.

12. Responsabilité du fait du produit

Dans la mesure où l'acheteur n'endosse pas de responsabilité (installation erronée, modification du produit, concept incorrect, conseil inexact, etc.) WATERKOTTE répond des dommages conformément à la loi sur la responsabilité du fait du produit. L'acheteur peut, dans un tel cas, transférer l'éventuel lésé directement au fournisseur.

13. Invalidation

Si certaines dispositions des présentes conditions générales étaient invalides, la validité des dispositions non concernées subsistent. En lieu et place des dispositions abrogées, une disposition validée, économiquement similaire, entre en force de loi.

14. Modifications

Toute modification des présentes conditions générales ainsi que tous les compléments inhérents nécessitent la forme écrite.

15. Droit applicable / lieu d'application / fort

Tous les contrats passés entre WATERKOTTE et le client sont assujettis exclusivement au droit suisse. Le fort est au domicile de WATERKOTTE Schweiz AG.